Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.8287 — Nordic Capital/Intrum Justitia AB)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2017/C 128/04)

1. Le 12 avril 2017, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Nordic Capital Fund VIII Limited (Jersey, îles Anglo-Normandes) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Intrum Justitia AB (Suède), par achat d'actions. Nordic Capital envisage de combiner les activités d'Intrum Justitia avec celles de sa société de portefeuille Lindorff.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Nordic Capital: société de capital-investissement, spécialisée dans les grandes et moyennes entreprises établies dans les pays nordiques et dans les parties germanophones de l'Europe et exerçant leurs activités dans le secteur de la santé au niveau mondial et dans l'industrie européenne,

— Lindorff (Norvège): prestation de services de gestion des crédits, y compris le recouvrement de créances, les renseignements sur le crédit et le scorage, les services de paiement et de facturation, dans un certain nombre de pays européens; rachat de créances,

— Intrum Justitia: prestation de services de gestion des crédits, compris le recouvrement de créances, les renseignements sur le crédit et le scorage, les services de paiement et de facturation, dans un certain nombre de pays européens; affacturage et rachat de créances.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur (+32 22964301), par courrier électronique à COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence M.8287 — Nordic Capital/Intrum Justitia AB, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).